



**DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS**

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 9 DÉCEMBRE 2024

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

**Secrétaire** : Mme Marie-Line PLOUVIEZ

**Étaient présents** : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie RIGAUX, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, Mme Emmanuelle LEVEUGLE.

**Excusé(s)** : Mme Blandine DRAIN, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Florence WOZNY, M. Pierre GEORGET, M. René HOCQ.

**Assistant également sans voix délibérative** : M. Bertrand PETIT, M. Jean-Marc TELLIER.

**Excusé(s) sans voix délibérative** : M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Michel DAGBERT.

**ATTRIBUTION DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS  
POUR L'EXERCICE 2024**

(N°2024-576)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, son article L.1111-4 ;

**Vu** le Code de l'Éducation et, notamment, ses articles L.213-1 à L.213-10 ;

**Vu** la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

**Vu** la délibération n°2022-484 du Conseil départemental en date du 21/11/2022 « Agir avec vous pour se réaliser dans le Pas-de-Calais – pacte des réussites citoyennes » ;

**Vu** la délibération n°1 du Conseil Général en date du 17/12/2004 « Refonte du dispositif d'attribution des subventions départementales » ;

**Vu** le Règlement Intérieur du Conseil départemental du Pas-de-Calais et, notamment, ses articles 18, 20 et 29 ;

**Vu** le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

**Vu** l'avis de la 3<sup>ème</sup> commission « Éducation, culture, sport et citoyenneté » rendu lors de sa réunion en date du 25/11/2024 ;

Madame Mireille HINGREZ-CEREDA et monsieur Sébastien CHOCHOIS, intéressés à l'affaire, n'ont pris part ni au débat, ni au vote.

Après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

**Article 1 :**

D'attribuer 3 subventions, pour un montant total de 27 500 € au titre de l'année 2024, pour les sommes et dans les conditions reprises au rapport et dans les fiches en annexes à la présente délibération, aux bénéficiaires suivants :

- Boulogne-sur-Mer Langues et Cultures,
- Fédération Départementale des Maisons Familiales Rurales d'Éducation et d'Orientation du Pas-de-Calais,
- Office Central de la Coopération à l'École du Pas-de-Calais (OCCE 62).

**Article 2 :**

Les dépenses versées en application de l'article 1 de la présente délibération sont imputées sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé Opération	CP €	Dépense €
C03-288G01	65748//93288	Subventions orientations formation	45 000,00	20 000,00
C03-288F01	65748//93288	Subventions enseignement	28 000,00	7 500,00

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 42 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 2 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)
---

**(Adopté)**

.....  
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,


Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 9 décembre 2024

Pour le Président du Conseil départemental,  
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

<b>FICHE PASSAGE EN COMMISSION THEMATIQUE</b>	
N° :	
Sous – programme : C03-288G01	

①. PRESENTATION DE L'ASSOCIATION	
<b>Nom de l'association et sigle</b>	<b>Boulogne-sur-Mer Langues et Cultures – BMLC (ancien titre : Université d'été Littoral Nord de France de Boulogne-sur-Mer)</b>
<b>Adresse du Siège Social</b>	Centre Universitaire 21 rue Saint-Louis – BP 774 62327 BOULOGNE-SUR-MER cedex
<b>Objet</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contribuer à la promotion de la langue et de la culture française en organisant des sessions durant toute l'année et notamment l'été destinées à des publics étrangers souhaitant apprendre le français ou perfectionner leurs connaissances en langue française.</li> <li>- Organiser ses sessions de langues étrangères et de découverte culturelle pour tous publics.</li> <li>- Organiser des sessions de formation et des activités de formations professionnelles en langue française et en langues étrangères.</li> </ul>
<b>Nom du Président</b>	Monsieur ACCARY Dany
<b>Nom de la déléguée locale / correspondante administrative</b>	Madame FLAHAUT-VERNIEUWE Pascale
<b>N° Siren</b>	307 584 698

<b>Montant de la subvention 2024 sollicitée</b>	<b>10 000 euros</b>
---	---------------------

<b>Subvention accordée ces dernières années</b>	Subventionnée par le département depuis 2002	
	<b>De 2002 à 2012</b>	3 377 euros
	<b>2013</b>	Non sollicitée
	<b>De 2014 à 2017</b>	3 377 euros
	<b>De 2018 à 2019</b>	4 000 euros
	<b>2020 à 2022</b>	5 000 euros
<b>Autres services du CD subventionnant l'association</b>	Aucun	
<b>Autres collectivités subventionnant</b>	Ville de Boulogne-sur-Mer Communauté d'Agglomération du Boulonnais	

<b>loi Sapin 29/1/93</b>		NON
<b>Loi ATR</b>	<b>Subvention supérieure à 75 000 €</b>	NON
	<b>Part de la subvention dans les recettes supérieure à 50%</b>	NON
<b>Convention 2023</b>		NON

## ②. PRESENTATION DU PROJET

### Nature de la demande :

#### Justification de la demande par l'association :

« Nous sollicitons une subvention exceptionnelle d'un montant de 10 000 euros. Cette aide financière nous permettrait de pérenniser notre activité et de continuer à promouvoir la langue française tout en développant de nouveaux projets favorisant les échanges culturels, les contacts et la communication orale avec les citoyens de notre territoire. Nous tenons également à souligner le fait que l'un des objectifs de notre association est de promouvoir notre département sous ses différents aspects (touristique, culturel économique) auprès d'un public international, les actions de notre école étant largement diffusées à l'étranger. »

#### Elément(s) complémentaire(s) d'information(s)

##### Année 2022 :

En dehors de la saison estivale, BMLC a continué ses actions pour le Test de Connaissance du Français, les cours particuliers, ainsi que les cours dans le centre social Le Nautilus.

##### Séjours linguistiques

Les séjours linguistiques 2022 se sont déroulés du 3 juillet au 7 août. BMLC a décidé de concentrer sur la prise de contact avec des groupes connus (collège Montessori de Colombie, école Girard d'Alexandrie, collège Metodista du Costa-Rica etc...). Totalisant 254 semaines de séjours.

##### Examens et certifications

Concernant le TCF, BMLC organise une session TCF IRN (nouvelle formule 2022), regroupant la demande de naturalisation et la carte de résidence, et une session de TCF TP par mois, et continue de se faire connaître en tant que centre d'examen.

- TCF IRN : 60 inscriptions pour 57 passages, avec un taux de réussite de 55 %.
- TCF TP : 9 inscriptions pour 9 passages, dont 2 en substitut au TCF Québec.

##### Formations

L'accent après la saison 2022 est mis sur la communication pour des cours particuliers, ainsi que des cours de français sur objectifs spécifiques (FOS) pour les organismes et entreprises, afin d'aider les étudiants et professionnels d'origine étrangère à supprimer la barrière de la langue.

- Contact avec le Lycée Hôtelier du Touquet dans le cadre des échanges inter-écoles organisés par le lycée, dans lesquels BMLC peut apporter sa contribution, tant sur la langue que sur l'organisation de tels échanges.
- L'action avec les centres sociaux pour offrir des cours d'anglais à des personnes de tous âges, notamment avec le centre social « Le Nautilus », ne continuera pas en raison du nombre restreint d'étudiant lors des sessions.

Le grand axe de travail de BMLC sera d'avoir sa propre plateforme de cours en ligne, des cours de FLE général, mais aussi de préparation au TCF, avec pour objectif d'avoir un service continu sans limitation physique (professeurs, salle de cours...) dans le but de créer du contenu pour cette plateforme et pouvoir la mettre en ligne en courant d'année 2023.

##### 1er semestre 2023 :

BMLC fait part des difficultés rencontrées par le départ de 3 personnes engagées par l'association. Malgré ces circonstances exceptionnelles, l'association a pu maintenir les examens TCF programmés à raison d'une session par mois en moyenne : 6 examens TCF IRN (Intégration Résidence Nationalité) et 1 examen TCF TP (Tout Publics) ont été organisés de janvier à juin pour 37 candidats au total. D'autres sessions d'examens sont d'ores et déjà programmées jusqu'au début de l'année 2024.

Boulogne-sur-Mer Langues et Cultures a également accueilli durant le premier semestre les élèves de 2 écoles britanniques en séjour sur la Côte d'Opale :

- Du 11 au 13 avril, la première école dont les élèves étaient séparés en 3 groupes a bénéficié de 4 heures d'initiation au français.
- Le 31 mai les élèves de la 2<sup>ème</sup> école, également séparés en 3 groupes ont bénéficié de 2 heures d'initiation au français.
- Grâce au partenariat noué avec l'agence de voyage scolaire britannique NST Travel Group, d'autres écoles sont attendues au cours du second semestre 2023 et des réservations sont déjà enregistrées pour le printemps 2024.
- Au cours du 1<sup>er</sup> semestre, Boulogne-sur-Mer Langues et Cultures a également mis en place une formation de 16 heures de français sur objectif spécifique pour le Centre de Formation d'Apprentis d'Hesdigneulles-Boulogne.
- Dès le mois de juin, l'association a embauché un responsable pédagogique et la nouvelle équipe de direction a réussi avec l'aide d'une stagiaire en assistance de Direction, à organiser dans l'urgence l'accueil des deux groupes d'élèves étrangers attendus début juillet en séjour linguistique et culturel (un groupe de 33 élèves en provenance de deux écoles d'Egypte pour un séjour de 12 jours ainsi qu'un groupe de 20 élèves en provenance d'une école de Colombie pour un séjour de 4 semaines).

### ③. APPRECIATION DU RISQUE ASSOCIATIF

<b>Nombre d'adhérents : 130</b>		<b>Nombre de bénévoles : 1</b>	
<b>Nombre de salariés : 25 ( 2,98 ETP/1 CDI/24 CDD), représentant <span style="color: red;">71,95 % du budget 2022</span></b>			
<b>Dépendance financière de l'association à la subvention du CD62 : (subvention non sollicité en 2022)</b>			
Ratio d'autonomie financière			
Année	Disponibilités	VMP*	Ratio (en jours de fonctionnement)
2019	6 791 €	x	13 jours
2020	14 996 €	x	93 jours
2021	44 697 €	x	316 jours
2022	22 812€	x	<span style="color: red;">49 jours</span>
Budget annuel de fonctionnement en moyenne de 170 451,82 euros (compte de résultat/charge d'exploitation de l'exercice 2022)			
Justification de l'utilisation des disponibilités et des VMP :			
Permettre le fonctionnement de l'association en début d'exercice et lors de situation exceptionnelle.			


\*Valeurs Mobilières de Placement

### Remarques :

1. Elue du CD 62 membre du Conseil d'Administration, (madame Mireille Hingrez-Céréda)
2. Intervention sur les différentes demandes de subvention de cette structure par madame Mireille Hingrez-Céréda, vice-présidente du Conseil Départemental du Pas-de-Calais/Vice-présidente de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais.
3. Charges de personnel élevé : 72% du budget de la structure / baisse des disponibilités : attention situation à risques.

## Budget prévisionnel 2024

CHARGES (en €)			PRODUITS (en €)		
	Montant	%		Montant	%
<b>60 - Achats</b>	<b>34 347,00 €</b>	<b>21,69%</b>	<b>70 - Ventes de produits, prestations</b>	<b>115 868,00 €</b>	<b>73,16%</b>
- Achats alimentation	17 631,00 €	11,13%	- Prestations de services	115 868,00 €	73,16%
- Fournitures administratives	695,00 €	0,44%	<b>74 - Subvention d'exploitation</b>	<b>42 500,00 €</b>	<b>26,84%</b>
- Entretien, petit équipement, autres	535,00 €	0,34%	- <b>Département du Pas-de-Calais</b>	<b>10 000,00 €</b>	<b>6,31%</b>
- Frais pédagogiques	5 366,00 €	3,39%	- Communauté d'Agglomération du Boulonnais	10 000,00 €	6,31%
- Logement stagiaires	7 610,00 €	4,81%	- Commune de Boulogne-sur-Mer	10 000,00 €	6,31%
- Communication	1 860,00 €	1,17%	- Autres (Université du Littoral Côte d'Opale 10 000 €/Université d'Artois 2	12 500,00 €	7,89%
- Frais d'enseignement	650,00 €	0,41%			
<b>61 - Services extérieurs</b>	<b>8 450,00 €</b>	<b>5,34%</b>			
- Location mobilière et immobilière	4 500,00 €	2,84%			
- Entretien et réparations	250,00 €	0,16%			
- Assurances	3 700,00 €	2,34%			
<b>62 - Autres services extérieurs</b>	<b>10 333,00 €</b>	<b>6,52%</b>			
- Rémunération d'intermédiaires, honoraires	7 500,00 €	4,74%			
- Déplacements, missions et réceptions	2 300,00 €	1,45%			
- Frais postaux, télécommunications	275,00 €	0,17%			
- Services bancaires	258,00 €	0,16%			
<b>63 - Impôts et taxes</b>	<b>1 450,00 €</b>	<b>0,92%</b>			
- Impôts et taxes sur rémunérations	1 450,00 €	0,92%			
<b>64 - Frais de personnel</b>	<b>103 548,00 €</b>	<b>65,38%</b>			
- Rémunérations	73 000,00 €	46,10%			
- Charges sociales	30 548,00 €	19,29%			
<b>68 - Dotations aux amortissements</b>	<b>240,00 €</b>	<b>0,15%</b>			
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>158 368,00 €</b>	<b>100%</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>158 368,00 €</b>	<b>100%</b>
<b>86 - Contributions volontaires en nature du projet</b>			<b>87- Contributions volontaires en nature du projet</b>		
- Secours en nature			- Bénévolat (en équivalent rémunération)	21 000,00 €	
- Mise à disposition des locaux et/ou matériels	5 640,00 €		- Prestations de service en nature	6 525,00 €	
- Prestations	885,00 €		- Dons en nature		
- Personnel bénévole	21 000,00 €				
<b>TOTAL</b>	<b>27 525,00 €</b>		<b>TOTAL</b>	<b>27 525,00 €</b>	

<b>FICHE PASSAGE EN COMMISSION THEMATIQUE</b>	
N° :	
Sous – programme : C03-288G01	

**①. PRESENTATION DE L'ASSOCIATION**

<b>Nom de l'association et sigle</b>	<u>Nom déclaré en préfecture :</u> <b>Fédération Départementale des Maisons Familiales Rurales d'Éducation et d'Orientation du Pas-de-Calais (FDMFREO62)</b> <u>Nom d'usage :</u> <b>Fédération Départementale des Maisons Familiales Rurales du Pas-de-Calais (MFR 62)</b>
<b>Adresse du Siège Social</b>	11 rue du château 62650 HUCQUELIERS
<b>Objet</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Représenter les associations adhérentes auprès des pouvoirs publics, organismes professionnels et familiaux et de tous autres organismes exerçant leur autorité ou fonctionnement dans la circonscription de la fédération.</li> <li>- Réaliser une formation professionnelle associée à la formation générale auprès des adolescents et jeunes adultes en milieu rural.</li> <li>- Susciter et accompagner la création de nouvelles associations de Maisons Familiales et l'ouverture de nouvelles Maisons Familiales Rurales.</li> <li>- Aider au développement de l'éducation populaire en milieu rural et plus spécialement de l'éducation, de l'orientation, de la formation professionnelle, du perfectionnement, de la promotion sociale, de l'apprentissage, du recrutement et de la formation des cadres.</li> <li>- Mener et favoriser toutes autres actions intéressant le milieu rural.</li> <li>- Mener en coordination avec l'Union Nationale des actions de coopération et de solidarité pour le développement à l'étranger d'institutions s'inspirant des principes des Maisons Familiales Rurales.</li> </ul>
<b>Nom de la Présidente</b>	Madame LEMAIRE Laëtitia
<b>Nom des délégués locaux / correspondants administratifs</b>	Monsieur NOUTOUR Bruno Madame CAUX
<b>N° Siren</b>	441 002 136

<b>Montant de la subvention 2024 sollicitée</b>	<b>20 000 euros</b>
---	---------------------

**Ratio : 253 jours = -25% : proposition de subvention à hauteur de 15 000 euros**

<b>Subvention accordée ces dernières années</b>	Subventionnée par le département depuis 2002	
	<b>De 2002 à 2004</b>	19 547 euros
	<b>De 2005 à 2023</b>	20 000 euros
<b>Autres services du CD subventionnant l'association</b>	Aucun	
<b>Autres collectivités subventionnant</b>	Aucune	



	<b>loi Sapin 29/1/93</b>	NON
<b>Loi ATR</b>	<b>Subvention supérieure à 75 000 €</b>	NON
	<b>Part de la subvention dans les recettes supérieure à 50%</b>	NON
	<b>Convention 2023</b>	NON

## ②. PRESENTATION DU PROJET

### Nature de la demande :

Justification de la demande par l'association : (identique à celle de l'année dernière)

« Depuis plusieurs années, nous constatons une recrudescence des élèves de 4<sup>ème</sup>. 3<sup>ème</sup> EA ayant des besoins particuliers. Afin de les aider du mieux possible dans leur apprentissage, nous souhaitons continuer de former notre personnel afin qu'il puisse utiliser les méthodes et les outils adaptés et ainsi permettre aux élèves qui rencontreraient des difficultés d'apprentissage, d'avoir l'aide nécessaire pour réussir pleinement leur formation et obtenir le diplôme national du brevet. Notre pédagogie doit s'adapter au numérique afin d'éviter le décrochage scolaire des élèves. Nos personnels ont été formés à différentes techniques et plateformes numériques dans le but de maintenir le lien et d'accroître les compétences des apprenants. Il nous faut donc poursuivre la formation de nos personnels ainsi que d'investir dans de nouveaux outils numériques et interactifs.

De plus, depuis 2018, nos établissements organisent des sessions de regroupement 4<sup>ème</sup>-3<sup>ème</sup> pour les jeunes ne pouvant pas aller en stage au vu de leur âge (13 ans). Ces jeunes vont pouvoir bénéficier de sessions spécialisées sous l'angle de la sécurité au travail et de la protection de l'environnement en attendant leurs 14 ans. Il est important que, lors de ces sessions, les élèves à besoins particuliers puissent comprendre et réaliser les mêmes activités que les jeunes ayant des facilités afin de ne pas se sentir exclus et dans l'objectif qu'ils prennent confiance en eux.

C'est pourquoi les responsables de la Fédération Départementale des MFR sollicitent Département du Pas-de-Calais pour l'octroi d'une subvention de 20 000 euros ».

### Elément(s) complémentaire(s) d'information(s)

**Les 6 MFR du Pas-de-Calais** ont été certifiées en 2021 par le cabinet Véritas afin d'obtenir la labellisation MFR/RSO regroupant 6 engagements à savoir : garantir une appartenance au mouvement MFR, développer des relations et conditions de travail responsables, préserver l'environnement, développer l'éthique dans les relations avec les partenaires et les fournisseurs, accompagner chaque apprenant dans le cadre de projet d'éducation et de formation, et viser le développement local et l'intérêt général.

La Fédération Départementale, par son action, permet la mise en réseau **des 6 MFR du département (Campagne-lès-Boulonnais, Hucqueliers, Samer, Berlencourt, Rollancourt et Marconne)** et contribue à la formation et l'insertion des jeunes dès la 3<sup>ème</sup> et jusqu'à la licence professionnelle, mais aussi à l'animation des territoires ruraux.

Par ces actions initiées ou réalisées, elle contribue à la citoyenneté et à la professionnalisation d'un public large et varié.

Celle-ci favorise la dynamisation du monde rural et le lien nécessaire entre rural et urbain.

Son plan d'action poursuit les actions engagées depuis plusieurs années en lien avec le Mouvement national. La Fédération Départementale veut et se donne les moyens pour l'accompagnement des différentes associations MFR qu'elle représente. L'essentiel est d'être en symbiose avec les familles des élèves, les maîtres de stage et d'apprentissage indissociables à la réussite d'une formation alternée. La Fédération Départementale s'engage à faire travailler les élèves sur des projets sportifs, culturels, sociaux pour permettre une émulation entre eux.

En janvier 2020, les MFR du Pas-de-Calais ont obtenu la **certification Qualiopi**. (durée 3 ans). Un renouvellement des certification Qualiopi de l'ensemble des MFR est prévu pour fin 2023. Les MFR de Campagne-lès-Bouloonnais, Hucqueliers, Marconne sont de nouveau certifiées.

Qualiopi : Marque de certification qualité des prestataires de formation.

La loi N° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel prévoit dans son article 6 une obligation de certification, par un organisme tiers, des organismes réalisant des actions concourant au développement des compétences sur la base d'un référentiel national unique, s'ils veulent bénéficier de fonds publics ou mutualisés (financement par un opérateur de compétences, par la commission mentionnée à l'article L.6323-17-6, par l'état, par les régions, par la caisse des dépôts et consignations, par pôle emploi ou par l'agefiph).

La marque « Qualiopi » vise à :

- Attester de la qualité du processus mis en œuvre par les prestataires d'actions concourant au développement des compétences.
- Permettre une plus grande lisibilité de l'offre de formation auprès des entreprises et des usagers.

Les MFR du 62 sont rentrées dans la démarche d'un **label MFR RSO**, l'objectif de ce label est pour une organisation, de contribuer volontairement au développement durable, afin de répondre à la nécessité de garantir l'équilibre des écosystèmes, l'équité sociale et la bonne gouvernance aujourd'hui et pour les générations futures.

Année 2022 :

Les chantiers de l'année 2022 en continuité sur 2023 , ils se sont essentiellement axés sur :

- *La communication* : pour l'année scolaire 2022, plus de 41 000 euros (presse locale, journal ONISEP, mailing avec ADREXO....).
- *Une réflexion prolongée sur l'évolution du schéma départemental des formations* pour répondre aux besoins des collégiens avec le projet d'ouverture d'un CAP toiletteur canin par apprentissage à la MFR de Berlencourt, l'ouverture de la seconde Bac Pro Agroéquipement en apprentissage à la MFR de Campagne-lès-Bouloonnais.
- *Le handicap* : L'accompagnement personnalisé des jeunes pour les accompagner au mieux vers l'obtention d'un diplôme et l'insertion au travail. Une monitrice de la MFR de Samer est dédiée à l'accompagnement du référent handicap de chacune des 6 MFR du Pas-de-Calais sur les thèmes suivants : (démarche AVS, accompagnement élaboration dossier GEVASCO, PAI, PAP, démarche administrative avec la DRAAF, SESSAD....). L'objectif est bien de répondre au mieux et à tous à la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.
- Comme tous les ans, *organisation de sessions de regroupement pour les jeunes ne pouvant aller en stage* (- de 14 ans). Travail sur des thèmes précis.
- Pour les élèves de quatrième : travail sur les thèmes suivants : mon savoir être, ma sécurité, ma santé et l'écocitoyenneté. Illustrés par des visites et interventions comme à Enerlya Fauquenbergues, Maréis Etaples, Maison de l'environnement Ferme des Aigrettes à Marck....
- Pour les élèves de troisième : travail sur ma sécurité en stage avec visites de la caserne des pompiers de Avesnes Le Comte, visite d'exploitation agricole, animalerie interventions sur la sécurité en stage par la MSA, intervention pour créer des boîtes de pétri et découvrir la mise en culture des micro-organismes.
- Prise en charge financière de ces visites, échanges professionnels, matériel gestes barrières et transports par l'ensemble des MFR.
- Une commission Agroécologie a été mise en place pour sensibiliser les élèves de 4<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> sur le gaspillage alimentaire, l'origine des aliments, la consommation locale et de saison, les jardins pédagogiques, le recyclage, le compostage, la récupération d'eau de pluie, la fabrication maison de produits d'entretien et produits corporels.

Les effectifs : Accueil en septembre 2022, 816 jeunes en formation initiale contre 806 en 2021. On note à la rentrée 2022, un engouement pour les 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> et une nette progression de ces effectifs. Le réseau des MFR du Pas-de-Calais représente un effectif global de 4<sup>ème</sup> – 3<sup>ème</sup> de 234 jeunes. Parmi les effectifs, 472 apprentis pour la rentrée 2022 contre 479 en 2021. Les jeunes sont de plus en plus attirés par l'apprentissage, et près de 61 520 heures de formation continue.

Le deuxième constat est aussi des élèves en formation initiale qui basculent en apprentissage suite à l'ouverture en apprentissage de certaines formations qui étaient initiales.

L'année 2023 se résume à un taux global de réussite de plus de 93 %.

The screenshot shows the MFR website interface. At the top, there is a navigation bar with links: Accueil, Nos MFR, Les Maisons Familiales Rurales, and Demande d'informations. Below this, there are two main columns. The left column features a vertical menu with categories: Orientation, Production agricole - Elevage, Agroéquipement / Mécanique parc et jardins, Equin - Hippique, Commerce et vente, Social et services aux personnes, Faune et environnement - Elevage de gibier, Aménagement - Travaux paysagers, Canis et félin, and Comptabilité - Gestion - Informatique. To the left of this menu are promotional banners for 'S'ORIENTER, SE FORMER, CHOISIR SON MÉTIER' and 'L'ALTERNANCE Une Pédagogie du Réel'. The right column is titled 'Portes Ouvertes 2023' and lists events for five MFR locations: MFR Samer (Saturday 1 April, 10H-18H), MFR Marconne (Monday 1 May, 9H-18H), MFR Rollancourt (Saturday 1 April, 10H-18H), MFR Campagne (Monday 8 May, 10H-18H), and MFR Berlencourt (Saturday 13 May, 9H-18H). A call to action button at the bottom right says 'Inscriptions les mercredis sur rendez-vous'.

③. APPRECIATION DU RISQUE ASSOCIATIF			
Nombre d'adhérents : 6 MFR du Département (123 adhérents)		Nombre de bénévoles : 123	
Nombre de salariés : 0 ( CDI/ ETP), représentant 0 % du budget 2022			
Dépendance financière de l'association à la subvention du CD62 : 18,09 % (exercice 2022)			
Ratio d'autonomie financière			
2019	101 692 €	x	315 jours
2020	138 755 €	x	454 jours
2021	84 948 €	x	187 jours
2022	76 622 €	x	253 jours
Budget annuel de fonctionnement en moyenne de 125 607 euros			
Justification de l'utilisation des disponibilités et des VMP :			
« Permettre le fonctionnement de l'association en début d'exercice comptable. »			

\*Valeurs Mobilières de Placement

### Budget prévisionnel 2024

CHARGES (en €)	Montant	%	PRODUITS (en €)	Montant	%
<b>62 - Autres services extérieurs</b>	<b>47 150,00 €</b>	<b>100,00%</b>	<b>74 - Subvention d'exploitation</b>	<b>20 000,00 €</b>	<b>42,42%</b>
- Rémunérations d'intermédiaires, honoraires	3 010,00 €	6,38%	- Département du Pas-de-Calais	20 000,00 €	42,42%
- Publicité pour MFR	40 000,00 €	84,84%	<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>	<b>27 000,00 €</b>	<b>57,26%</b>
- Déplacements du personnel et administrateur	2 390,00 €	5,07%	- Cotisations membres (4 000 euros x 6 MFR)	27 000,00 €	57,26%
- Missions, réceptions	1 100,00 €	2,33%	<b>76 - Produits exceptionnels</b>	<b>150,00 €</b>	<b>0,32%</b>
- Frais postaux	600,00 €	1,27%	- Produits financiers	150,00 €	0,32%
- Services bancaires	50,00 €	0,11%			
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>47 150,00 €</b>	<b>100%</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>47 150,00 €</b>	<b>100%</b>

#### Remarques :

1. Depuis plusieurs années, le bureau qualité comptable et subventions invite l'association à se mettre en conformité administrativement sur la dénomination de l'association, (statuts, préfecture, Insee, rib).  
Nom officiel et nom d'usage : accompagnement du BQCS et finalisation en novembre 2023.
2. L'association indique que les cotisations de l'Union Nationale des MFR ne passeront plus par la Fédération Départementale des MFR du Pas-de-Calais, suite à une dématérialisation du système. De ce fait, l'association ne pourra plus prélever les 10 % et pour compenser cette perte, une augmentation de la cotisation passera de 3 000 euros à 4 500 euros pour équilibrer le budget.
3. Diversification des recettes : L'association doit penser à diversifier ses recettes. Seul le Département est sollicité comme partenariat financier. (Dépendance à la subvention départementale).
4. Ratio d'autonomie financière de **253 jours**.

FICHE PASSAGE EN COMMISSION  
THEMATIQUE



Sous — programme : C03-288F01

**PRESENTATION DE L'ASSOCIATION**

<b>Nom de l'association et sigle</b>	Association Départementale de l'Office Central de Coopération à l'École du Pas-de-Calais (OCCE 62)	
<b>Adresse du Siège Social</b>	34 rue Michelet 62000 ARRAS	
<b>Objet</b>	<p>L'office Central de la Coopération à l'École (O.C.C.E.) est une Fédération Nationale des Associations Départementales qui réunissent notamment des membres, des personnes majeures ou mineures, regroupés dans l'enseignement laïque en coopératives scolaires ou foyers coopératifs.</p> <p>Dans le premier et le second degré, les coopératives scolaires désignent les classes organisées pédagogiquement selon les principes de la coopération à l'école (méthode active d'éducation civique et intellectuelle).</p> <p>Dans le second degré, les foyers coopératifs sont des groupements d'élèves gérés par eux avec le concours des adultes en vue d'activités communes.</p> <p>L'association a pour objet de permettre et de favoriser à tous les degrés, dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation du département, la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs.</p> <p>Ces coopératives scolaires et ces foyers coopératifs participent aux projets éducatifs avec les parents et les partenaires de l'environnement culturel, éducatif, sportif, économique et social de leurs établissements.</p> <p>Inspirée par un idéal de progrès humain, l'association se donne pour but l'éducation civique, morale, sociale, économique et intellectuelle des coopérateurs.</p>	
<b>Nom de la Présidente</b>	Madame HUEZ Jacqueline	
<b>Nom de la déléguée locale /correspondante administrative</b>	Madame MITERNIQUE Christine	
<b>N° Siren</b>	775 630 130	
<b>Montant de la subvention 2024 sollicitée</b>	15 000 euros	
<b>Subventions accordées ces dernières années</b>	Subventionnée par le département depuis 2002	
	De 2002 à 2007	21 475 euros
	De 2008 à 2015	21 500 euros
	2016	16 125 euros
	De 2017 à 2023	11 000 euros
<b>Autres services du CD subventionnant l'association</b>	Aucun	
<b>Autres collectivités subventionnant</b>	Aucune	

loi Sapin 29/1/93		OUI (pour l'association départemental de l'OCCE), mais transmet la comptabilité du « siège départemental » pour demander la subvention)
Loi ATR	Subvention supérieure a 75 000 €	NON
	Part de la subvention dans les recettes supérieure à 50 %	NON
Convention 2023		NON

## PRESENTATION DU PROJET

### Nature de la demande :

#### Justification de la demande par l'association.

« Notre association souhaite continuer à développer son action autour du développement durable et l'Économie Sociale et Solidaire, travailler à la continuité d'actions visant à élargir notre champ d'intervention au niveau de l'école inclusive et de la petite enfance.

Tourné vers l'avenir, vers l'Europe en tant que partenaires d'Erasmus, l'OCCE est aussi porteur des droits de l'enfant au travers de son slogan « Coopérer pour apprendre et agir ensemble »

Cet ensemble de missions demande aux membres de l'Association, un investissement conséquent : du temps de présence au côté des enseignants, une veille pédagogique afin d'atteindre un niveau de qualité reconnu par l'Education nationale.

#### Élément(s) complémentaire(s) d'information(s)

« L'Association Départementale OCCE 62 accompagne les coopératives scolaires du 1<sup>er</sup> degré et les foyers scolaires du 2<sup>ème</sup> degré ; au-delà de l'aide juridique et comptable pour la gestion de leurs comptes coopératifs, les enseignants apprécient ses missions et son aide à la mise en place de projets pédagogiques coopératifs auprès des élèves qui sont reconnues par les différents partenaires.

Ces actions qui entrent dans les objectifs du ministère « Unis pour l'école » se déclinent autour d'axes en lien avec le Socle commun de connaissance et les programmes de l'Education Nationale : patrimoine local, sciences et mathématiques, art et culture, éducation au développement durable, éducation aux médias, lire et écrire, littérature. Les projets coopératifs aident également les écoles et les établissements à créer un climat scolaire serein, à l'écoute des élèves, dans le respect de chacun et en lien avec le programme pHARe.

Les Aides aux projets se présentent sous différentes formes :

- Formation des enseignants sur le climat scolaire, l'Education au Développement Durable et autres thèmes au choix des équipes ; formations menées grâce à notre animatrice départementale
- Création d'outils pédagogiques à l'intention des équipes éducatives et des élèves (malles pédagogiques, dossiers d'accompagnement...)
- Mise en place d'actions et d'événements à destination des classes (rencontres jeux coopératifs, marchés de connaissances où les élèves tuteurs apprennent à d'autres élèves les gestes éco citoyens, rencontres « cerf-volant » sur différents territoires du Pas de Calais...)
- Aides financières sous forme de coup de pouce octroyées aux classes qui en font la demande afin de les aider à finaliser le budget du projet »

## Nombre d'adhérents de l'Association Départementale (exercice 2022-2023) :

Total général de 120 371 coopérateurs et 1 024 coopératives.

14 membres associés (animateurs départementaux, membres du C.A. et associations affiliées).

## Les actions de l'exercice 2022-2023

### 1. Services rendus aux coopératives

Comme tous les ans deux dossiers de rentrée ont été adressés aux écoles ainsi que des flashes infos spécifiques aux actions proposées.

- 120 371 coopérateurs ont été assurés par l'intermédiaire du contrat MAE/MAIF/ OCCE et de nombreux dossiers de sinistres ont été ouverts.
- 12 classes ont bénéficié du « Coup de pouce » pour élaborer leurs projets coopératifs, soit une aide globale de 1 200€.
- 13 écoles ont bénéficié d'une aide à l'élaboration de projets pour une somme de 3 250€. - 25 écoles ont bénéficié d'une aide pour l'action EFJDD, soit une aide globale de 1 875€.
- 318 coopérateurs ont acheté un agenda coopératif.
- De nombreuses visites d'aide et de contrôle auprès des coopératives et foyers sur demande du commissaire aux comptes, sur demande des mandataires ou des inspecteurs ont été effectuées cette année.
- 

### 2. Actions de pédagogie

#### a) Actions départementales

- 25 coopératives ont participé à l'action Ecoles Fleuries, Jardinage et Développement Durable et ont reçu un chèque de soutien.
- Les ateliers découverte « Musée », « Jeux coopératifs » et « développement durable » ont repris cette année

#### b) Actions régionales

- 16 classes du Pas-de-Calais ont écrit des cascades d'écriture grâce à l'opération « une Œuvre, un livre »
- 18 classes ont participé à l'action « Maths en coops »
  - 46 classes ont participé aux rencontres « Cerfs-volants et activités de plein air » (14 classes à Loos en Gohelle, 17 classes à Wimereux et 15 classes à Gravelines) - 9 classes ont participé aux rencontres « Coop enjeux »

### 3. Actions de formation

- a) L'animatrice départementale a participé, à la demande des collègues, à de nombreux Conseils de maîtres ou Conseil d'École.
- b) Formation de nombreux mandataires au cours de l'année en présentiel ou en distanciel et de 154 directeurs.
- c) 20 formations départementales autour de la pédagogie coopérative, la prévention des conflits, le climat de classe, la gestion d'équipe et l'inclusion ont été assurées.
- d) Des interventions auprès d'élèves ont été programmées à la demande des enseignants (mise en route de conseils coops, journées d'intégration, lutte contre le harcèlement...)

Les éléments financiers sont ceux du siège Départemental

<b>APPRECIATION DU RISQUE</b>			
Nombre d'adhérents : 124 366 (coopérateurs 2022/2023)		Nombre de bénévoles : 17	
2021/2022 : 1035 coopératives adhérentes et 126 803 coopérateurs			
2020/2021 : 1022 coopératives adhérentes et 128 040 coopérateurs			
2019/2020 : 1057 coopératives adhérentes et 131 533 coopérateurs			
Nombre de salariés : 2 (2 ETP/ CDI), représentant 20,09 % du budget (année scolaire 2022/2023)			
Dépendance financière de l'association à la subvention du CD62 : 2,33 % budget prévisionnel 2024			
Ratio d'autonomie financière			
Année	Disponibilités	VMP *	Ratio (en jours de fonctionnement)
2020	440 010 €	x	418 jours
2021	467 611 €	x	455 jours
2022	501 428 €	x	436 jours
2023	502 782 €	x	396 jours
Budget 2022-2023 de fonctionnement était de 463 147 euros Les comptes sont arrêtés en année scolaire, du 1 septembre au 31 août.			
Justification de l'utilisation des disponibilités et des VMP :			
«Les disponibilités sont redistribuées pour subventionner des projets présentés par les coopératives, et pour améliorer et développer les actions en direction des coopératives» .			



# DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Réussites Citoyennes  
Direction de l'Education et des Collèges  
Service Administratif et Financier

**RAPPORT N°25**

Territoire(s): Tous les territoires

## **COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

### **REUNION DU 9 DÉCEMBRE 2024**

#### **ATTRIBUTION DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS POUR L'EXERCICE 2024**

La diversité des associations et des dynamiques associatives constitue une richesse remarquable qui contribue à faire vivre le Département du Pas-de-Calais, ces villes et villages, tout en permettant l'épanouissement individuel et le renforcement du vivre ensemble, ambitions qui se situent au cœur du projet de mandat.

Depuis de nombreuses années, le Département du Pas-de-Calais accompagne le développement de la vie associative en établissant un partenariat constructif, dans le respect de l'autonomie des associations et de leur pluralisme, et qui s'est traduit, entre autre, par une délibération cadre liée aux critères d'attribution de subventions du 17 décembre 2004.

Cette délibération permet le soutien de toute association valablement déclarée en préfecture, tout organisme d'intérêt général valablement constitué au regard des lois et règlements qui le régissent ou tout établissement public.

Conformément à la délibération-cadre, les structures doivent correspondre aux champs de compétences obligatoires ou volontaristes du Département du Pas-de-Calais. Les actions d'intérêt général doivent être réalisées en direction des habitants du Pas-de-Calais et l'activité doit se dérouler dans le département ou au moins sur l'un de ses territoires.

Si une structure renouvelle sa demande, il y a lieu de consulter son ratio d'autonomie financière et d'appliquer un abattement de l'aide de l'ordre de :

- 25 %, traduisant une autonomie de 6 à 12 mois (183 à 365 jours) ;
- 50 %, traduisant une autonomie de 1 à 2 années (366 jours à 730 jours) ;
- 100%, traduisant une autonomie de 2 ans et + (+ de 730 jours).

L'instruction de trois dossiers a conduit aux propositions suivantes :

## 1. Boulogne-sur-Mer Langues et Cultures

Sous-programme	Association	Subvention sollicitée	Extrait de l'instruction
288G01	BMLC	10 000 €	Subventions accordées : 5 000 € en 2022, non sollicité en 2023. Dépendance à la subvention départementale : 6,31 % du budget primitif 2024. Ratio d'autonomie financière de 49 jours en 2022.

Proposition : octroi de la subvention correspondant à une année (pas de rattrapage pour 2023).

Subvention proposée : 5 000 €

## 2. Fédération Départementale des Maisons Familiales Rurales d'Education et d'Orientation du Pas-de-Calais

Sous-programme	Association	Subvention sollicitée	Extrait de l'instruction
288G01	FDMFREO 62	20 000 €	Subventions précédemment accordées : 20 000 € en 2023. Dépendance à la subvention départementale : 42,42 % du budget primitif 2024. Ratio d'autonomie financière de 253 jours en 2022.

Proposition : octroi d'une subvention réduite de 25%, conformément à l'abattement prévu par la délibération-cadre du 17 décembre 2004.

Subvention proposée : 15 000 €.

## 3. Office Central de la Coopération à l'École du Pas-de-Calais (OCCE 62)

Sous-programme	Association	Subvention sollicitée	Extrait de l'instruction
288F01	OCCE 62	15 000 €	Subventions accordées : 11 000 € en 2023. Dépendance à la subvention départementale : 2,33 % du budget primitif 2024. Ratio d'autonomie financière de 396 jours en 2023.

Proposition : octroi de la subvention réduite de 50%, conformément à l'abattement prévu par la délibération-cadre du 17 décembre 2004.

Subvention proposée : 7 500 €.

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant, d'attribuer les subventions ci-dessus, pour les sommes et dans les conditions reprises dans le présent rapport, pour un montant total de 27 500 € au titre de l'année 2024.

La dépense s'imputerait sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation Budgétaire	Libellé Opération	CP	Disponible	Proposition	Solde
C03-288G01	65748//93288	Subventions orientations formation	45 000,00	45 000,00	20 000,00	25 000,00
C03-288F01	65748//93288	Subventions enseignement	28 000,00	28 000,00	7 500,00	20 500,00

La 3ème Commission - Education, Culture, Sport et Citoyenneté a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 25/11/2024.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY